

Chasse aux pauvres : l'offensive du gouvernement tripartite

“Il y a beaucoup d'abus.” S'agissant des chômeurs ou des bénéficiaires du revenu d'intégration, voilà une conviction solidement ancrée dans une partie importante de l'“opinion publique”. Conviction qui est, faut-il le dire, soigneusement entretenue par une certaine presse et par des prises de position politiques récurrentes venant de tous bords.

SOUS PRÉTEXTE DE LUTTE CONTRE LA “FRAUDE SOCIALE”, LE GOUVERNEMENT S'ATTAQUE AUX PERSONNES ÉMARGEANT AU CPAS... UNE POLITIQUE ANTISOCIALE MENANT À L'EXCLUSION.

Bernadette Schaeck
DAS (Association de défense des allocataires sociaux)

trucs et ficelles – plus ou moins légaux – pour échapper à la fiscalité. En a-t-il la volonté? Le fait que

sures prises par le gouvernement Di Rupo, sont destinées à sauver le système. Il s'agit pourtant là de l'attaque la plus forte depuis la guerre contre le régime d'indemnisation des chômeurs.

Il en va de même pour les CPAS, pas tous néanmoins, qui ont choisi de faire de la lutte contre la fraude un axe essentiel de leur politique. Loin de sauver le système, ce choix aboutit inévitablement à des mesures antisociales et à des exclusions injustifiées.

Entendons-nous bien. Il est normal que le CPAS examine si les conditions d'octroi du revenu d'intégration sont remplies. Et il le fait. Il dispose d'ailleurs pour cela de pouvoirs très (trop!) étendus. Il a légalement accès aux données de la BCSS (Banque carrefour de la sécurité sociale) qui permettent de savoir si une personne perçoit des revenus provenant d'un travail ou une allocation sociale. Il a accès aux données du registre national (composition de famille, domiciliation, statut de séjour, état civil...),

“ LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE EN CPAS: LOIN DE SAUVER LE SYSTÈME, CE CHOIX ABOUTIT À DES MESURES ANTISOCIALES ET À DES EXCLUSIONS INJUSTIFIÉES.”

Côté presse, outre les journaux qui nous ont habitués à nous le servir jusqu'à l'écoeurement, le récent dossier du journal *Le Soir* sur les “chômeurs profiteurs” en est un exemple particulièrement nauséabond. **A**

Côté politique, la conférence de presse du 11 mai dernier a apporté beaucoup d'eau au moulin qui alimente cette conviction. Pas moins de cinq ministres, dont le Premier, ont clamé haut et fort leur détermination à resserrer la traque à la fraude sociale. Pas moins de cent mesures, qui, on va voir ce qu'on va voir, vont être d'une efficacité redoutable.

De lutte contre la grande fraude fiscale et contre les spéculateurs, il n'est pas question. Le fisc n'a d'ailleurs pas la possibilité de s'y attaquer tant les grands fraudeurs disposent d'un nombre illimité de

trucs et ficelles – plus ou moins légaux – pour échapper à la fiscalité. En a-t-il la volonté? Le fait que

Alors, reste le grand nombre, les gagne-petit, sur lesquels on a les moyens de s'acharner.

LUTTER CONTRE LES ABUS POUR SAUVEGARDER LE SYSTÈME ?

“Il est essentiel que l'aide sociale profite aux personnes qui en ont réellement besoin.” **B** “L'abus tue le droit.” **C** “La fraude sociale (...) met en péril l'ensemble du processus de solidarité.” **D** Autant de formules ressassées à l'envi qui ont l'apparence d'une évidence. Alors que rien n'est moins évident.

La ministre de l'Emploi, Monica De Coninck, explique, par exemple, que la dégressivité renforcée des allocations de chômage, la suppression des allocations d'attente après trois ans, toutes ces me-

“ QUAND LA SUSPICION EST ÉRIGÉE EN RÈGLE, S'INSTALLE UN ENGRENAGE FATAL, INÉVITABLE, VERS LE NON-RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES.”

QUI DIT PRIORITÉ À LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE DIT CONTRÔLE RENFORCÉ

Tout demandeur d'aide (ou bénéficiaire) devient ainsi un fraudeur en puissance. Quand la suspicion est la règle, l'ouverture (ou le maintien) du droit est soumise à une série d'exigences qui outrepassent le contrôle des conditions légales d'octroi.

du cadastre, des contributions en cas d'enquête sur les ressources des débiteurs d'aliments. Et, cerise sur le gâteau, depuis 2002, il peut même solliciter des informations des “institutions financières”, entendez les banques. Il y a également croisement des données entre le SPP Intégration sociale et l'Office des étrangers. Dans la plupart des CPAS, même s'il ne s'agit pas là d'une obligation

légale, les travailleurs sociaux effectuent une visite à domicile à titre de vérification de la résidence.

À tout cet arsenal, s'ajoutent encore les mesures déjà prises dans le cadre du Code pénal social (dont certaines doivent encore trouver une application concrète aux bénéficiaires des CPAS). Par exemple, un inspecteur social peut, en cas de suspicion de fraude, obtenir des informations directement auprès des fournisseurs d'énergie qui sont obligés de les lui fournir ❶.

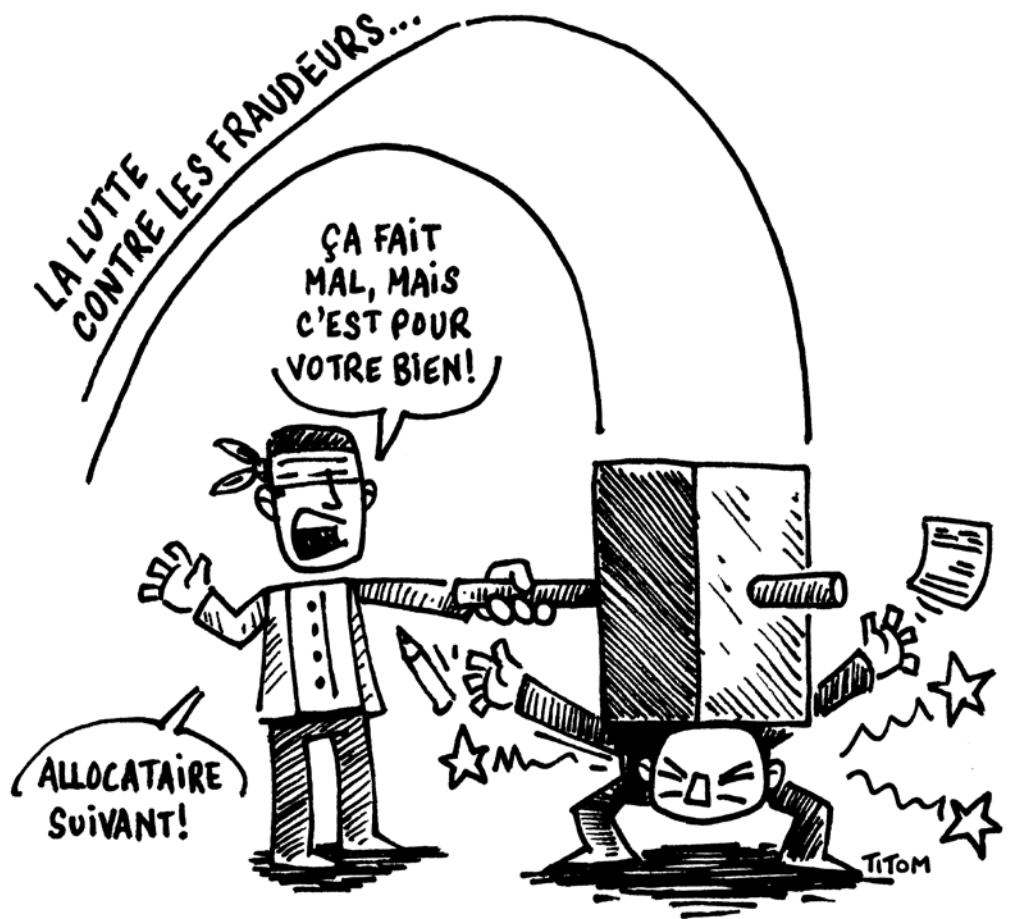
Les bénéficiaires du revenu d'intégration (ou de l'aide sociale financière équivalente) sont parmi les allocataires sociaux les plus surveillés! Ceux dont la vie privée est la moins respectée. Mais lorsque la suspicion devient la règle, il n'y a jamais assez de contrôles. Tout devient permis. Il n'y a plus de limites. Y compris déontologiques: même la collaboration directe avec la police est avouée, pire: revendiquée! (Voir encadré, "Liège: le CPAS collabore avec la police".)

PAS DE PITIÉ POUR LES GUEUX

Dans la lutte contre la fraude, la suspicion généralisée risque d'aboutir à une forme d'acharnement.

Par exemple, si un bénéficiaire déclare avec retard une activité professionnelle, même très minime, on considère qu'il avait l'intention de tricher. S'il a une fiche de paie qui ne correspond pas au contrat de travail théorique, on considère qu'il a triché. Le CPAS exige que l'allocataire fournisse des documents aussi inutiles qu'impossibles à obtenir ❶.

Et tout cela est sanctionné parfois lourdement. Par des suspensions de paiement non notifiées ni motivées, par la non-application de l'immunisation des revenus professionnels ❷, par la déduction de revenus non réellement perçus, par des sanctions administratives sinon pénales.



La récupération par les CPAS des sommes perçues "fraudeusement" se fait parfois à la hussarde, au mépris des dispositions légales. Certains CPAS exigent la signature d'une reconnaissance de dette (c'est pourtant illégal) avant même qu'une notification avec calcul de

l'indu soit envoyée à la personne. Un véritable chantage s'installe alors: si la personne refuse de signer la reconnaissance de dette, le paiement est supprimé.

Il n'y a plus de petites ou de grandes fraudes: toutes sont

traitées sans pitié de la même manière.

Haro sur les CPAS? Nous ne les mettons pas tous dans le même sac. Mais les témoignages que nous recevons régulièrement, sont acca- →

Liège: le CPAS collabore avec la police

La note de politique générale du CPAS de Liège ❸ trace deux grandes orientations pour 2012: rigueur budgétaire et lutte contre la fraude sociale. Afin de lutter contre la fraude, la collaboration avec la police est institutionnalisée.

"Plusieurs rencontres ont eu lieu entre les chefs de nos antennes sociales et les commissariats de quartier. Grâce à ces réunions, les agents des deux institutions se connaissent mieux, les collaborations ont été accrues et parfois de nouveaux problèmes se révèlent. Ces réunions sont appelées à devenir récurrentes." ❹

Cela pose pourtant de sérieux problèmes déontologiques et politiques! Quels renseignements les responsables d'antenne de quartier donnent-ils à la police? Quels renseignements les commissaires de police donnent-ils

aux responsables "sociaux"? Quel cadre a été fixé pour baliser l'échange de données? Quel contrôle l'administration du CPAS et ses mandataires politiques (les conseillers) exercent-ils sur la pratique d'échanges de données?

Certaines collaborations entre le CPAS de Liège et la police ont certes déjà existé auparavant. Elles étaient ponctuelles, par exemple pour préparer des opérations de contrôles musclés de "marchands de sommeil", ou plus récemment pour réaliser les "tornades blanches" censées débarrasser la ville des incivilités et mettre au pas et au cachot les mendiants récalcitrants ❶.

À présent, au nom de la lutte contre la fraude, la collaboration entre le CPAS et la police est récurrente, annoncée publiquement et revendiquée. Sans détours et sans gêne.

blants. Ils démontrent que quand la suspicion est érigée en règle, s'installe un engrenage fatal, inévitable, vers le non-respect des droits fondamentaux des personnes.

À tant traquer les fraudes, les CPAS qui pratiquent ce "sport" en arrivent à se mettre eux-mêmes dans l'illégalité, se rendant coupables d'une "fraude sociale" inversée.

UN TRAVAIL SOCIAL DÉNATURÉ ET CONFISQUÉ

Dans pareil climat, il est clair que ce qui est demandé aux travailleurs sociaux n'est plus du travail social mais du contrôle. Pas de compassion, mais de la répression. Tous heureusement ne s'y soumettent pas. Mais tous subissent une forte pression. Et quand survient une évaluation qui va décider de leur échelle barémique, de leur affectation à un autre poste souhaité, ou tout simplement du maintien de leur contrat de travail, ils savent que les plus récalcitrants à une politique répressive ne seront pas les mieux cotés!

Travail social dénaturé, disions-nous. Mais aussi parfois confisqué. Quand par exemple leurs responsables (voir encadré "La position des fédérations des CPAS sur la lutte contre la fraude") collaborent avec les commissaires de police en l'absence de tout contrôle, ce sont les fondamentaux de leur travail que l'on confisque aux travailleurs sociaux, à savoir la relation de confiance avec l'utilisateur

et le secret professionnel. La déontologie tombe aux oubliettes!

place des mesures de régression actuelles et à venir.

“ À TANT TRAQUER LES FRAUDES, LES CPAS EN ARRIVENT À SE METTRE EUX-MÊMES DANS L'ILLÉGALITÉ, SE RENDANT COUPABLES D'UNE "FRAUDE SOCIALE" INVERSÉE.”

UN ENJEU POLITIQUE PLUS QUE FINANCIER

Face aux mesures d'austérité prises par le gouvernement (et ce n'est qu'un tout début), les décideurs politiques veulent prouver qu'ils contrôlent au mieux l'argent public, qu'il n'y a pas de gaspillages, que les sommes disponibles sont consacrées à ceux "qui en ont le plus besoin". Cela permet de faire passer plus facilement la pilule de l'austérité imposée au plus grand nombre.

Enfin, le battage médiatique autour de la fraude ne peut que rendre plus difficile encore la résistance des usagers des CPAS et la solidarité entre eux. En effet, pour l'allocataire isolé, non syndiqué, non organisé, les autres usagers risquent d'être perçus comme des concurrents qui, s'ils fraudent, mettent en péril le maintien de son revenu de survie.

S'agissant des bénéficiaires du revenu d'intégration, l'augmenta-

nécessaires pour payer les revenus d'intégration. Cela permet de justifier des mesures sévères afin que les moyens limités soient réservés à "ceux qui le méritent".

L'enjeu de la lutte contre la fraude aux allocations est donc politique plus que financier. Les propos de Maggie De Block, ministre de l'Intégration sociale, lors de la conférence de presse donnée par les cinq ministres le 11 mai dernier le confirment. "Les futures réductions d'allocations ou d'aides sociales ne sont pas énormes. Il n'empêche: il est essentiel que l'aide sociale profite aux personnes qui en ont réellement besoin." 📍

“EXTRAIRE DE LA PAUVRETÉ EN ENFONÇANT DANS LA MISÈRE ?”

Le gouvernement Di Rupo a osé annoncer qu'il se fixait comme objectif d'"extraire 380 000 personnes de la pauvreté" 📍, auquel Maggie De Block ajoute celui de "supprimer la pauvreté infantile". En enfonçant dans la misère les milliers de chômeurs dont la dégressivité renforcée des allocations prendra cours en novembre? En excluant des allocations tous les bénéficiaires d'allocations d'attente (rebaptisées allocations d'insertion) après trois années de perception? Supprimer la pauvreté des enfants en précipitant leurs parents dans la grande précarité?

La ministre de l'Intégration sociale, reprenant à son compte cette fallacieuse promesse, ne propose pas l'ombre d'un moyen crédible pour parvenir à cet objectif. À peine envisage-t-elle d'indexer, "en fonction des possibilités budgétaires" 📍, les allocations sociales les plus basses!

Nous lui suggérons trois mesures (liste non exhaustive!): le relèvement du revenu d'intégration (et de toutes les allocations sociales) au niveau du "seuil de pauvreté"; la suppression du taux cohabitant dans tous les régimes d'aide sociale et de sécurité sociale; et

“ CE QUI EST DEMANDÉ AUX TRAVAILLEURS SOCIAUX N'EST PLUS DU TRAVAIL SOCIAL MAIS DU CONTRÔLE. PAS DE COMPASSION, MAIS DE LA RÉPRESSION.”

Dénoncer la fraude sociale a sans aucun doute aussi pour objectif, en distillant goutte à goutte le poison de la suspicion à l'égard des allocataires sociaux, de rendre plus difficile la solidarité à leur égard et donc plus facile la mise en

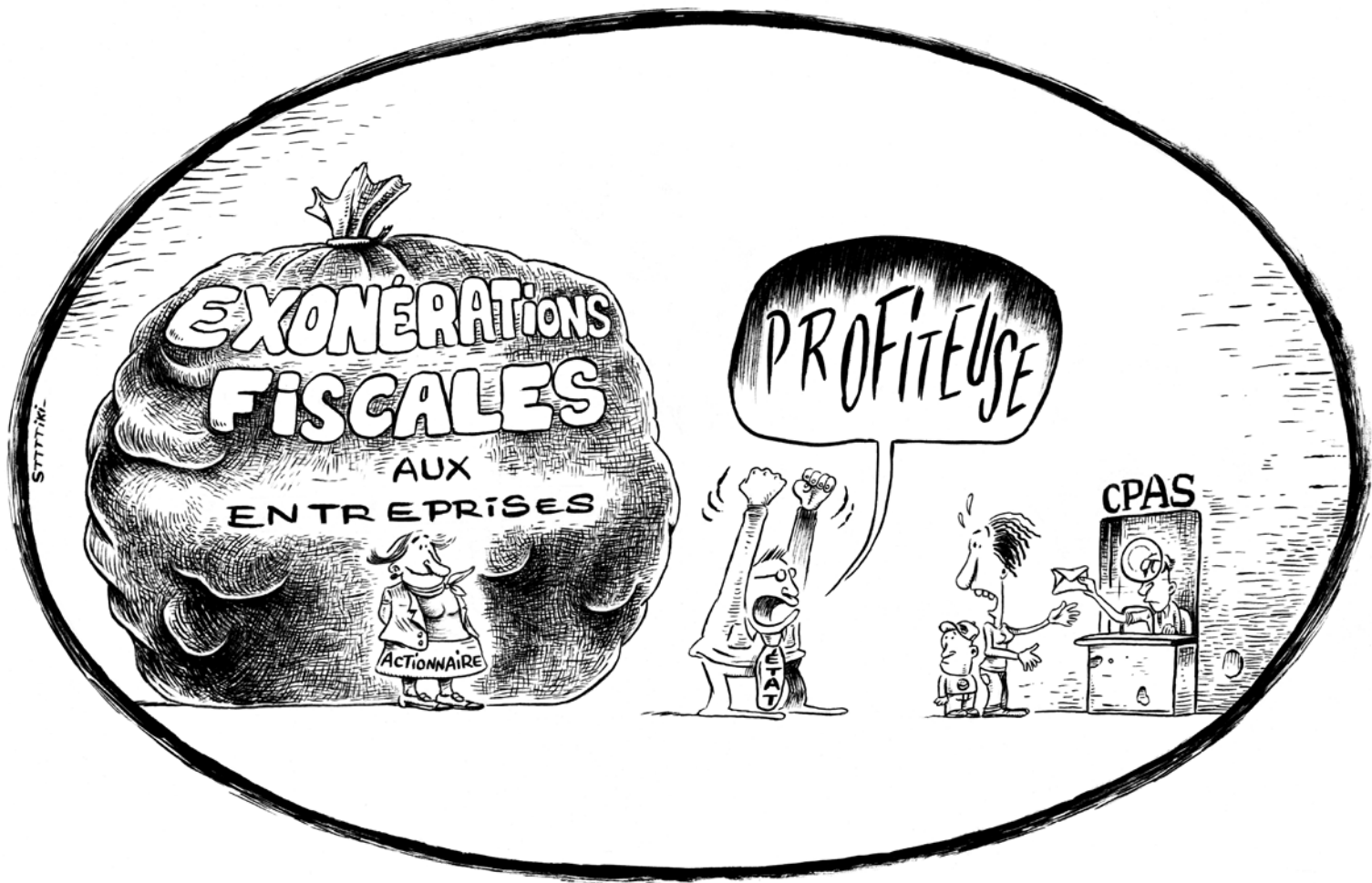
tion de leur nombre est souvent annoncée en des termes catastrophistes. On parle le plus souvent d'"explosion". Un terme qui désigne un événement effrayant. On agite la crainte que les CPAS ne disparaissent plus à l'avenir des moyens

La position des fédérations des CPAS sur la lutte contre la fraude

Dans sa lettre d'informations d'avril 2012, la Fédération des CPAS wallons rend compte de la position des trois fédérations (wallonne, bruxelloise et flamande) telle qu'exposée à la ministre De Block.

La lutte contre la fraude y est qualifiée de "devoir civique" qu'il incombe de remplir "chacun à son niveau et dans ses capacités". Les CPAS refusent tout incitant financier qui serait lié à la lutte contre la fraude (quelqu'un(e) y

avait donc pensé?) sauf s'il s'agit d'accompagnement et de prévention (mais où commence la prévention et qu'entend-on par accompagnement?). Ils refusent également que le rapport social électronique (destiné à se généraliser et à être transmis d'un CPAS à l'autre en cas de changement de résidence du bénéficiaire) soit un outil au service de la lutte contre la fraude. Ils exigent enfin que chaque CPAS reste maître de choisir le dispositif adéquat de lutte contre la fraude.



plus spécifiquement pour les bénéficiaires des CPAS, une exonération des revenus socioprofessionnels beaucoup plus favorable que ce n'est le cas actuellement ①.

Cela relèverait considérablement le niveau de vie des plus pauvres. Cela permettrait à ceux qui, à chaque fin de mois, se posent la question de la survie, de ne plus être exposés à une répression aveugle, véhicule de précarité accrue. Et si l'on nous objecte que cela fera des moyens financiers en plus à trouver, nous dirons simplement qu'à problème politique, réponse politique: l'argent existe, c'est une question de choix politique. ■

④ Voir Ensemble n° 74, Desbonnet D., "Les chômeurs sont des profiteurs. Quand Le Soir participe à la curée", pp. 16-21.

⑤ Le Soir, samedi 12 et dimanche 13 mai 2012, conférence de presse interministérielle du 11 mai.

⑥ Affirmation maintes fois entendue de la part du président de la Fédération des CPAS wallons, C. Emonts.

⑦ Note de politique générale Intégration sociale, page 43.

⑧ Seuls les petits et certains moyens CPAS n'y ont pas encore accès, mais le processus est en bonne voie.

⑨ Loi programme du 29 mars 2012, MB du 30 mars 2012, portant dispositions diverses – Code pénal social.

⑩ Note de politique générale 2012 <http://www.cpasdeliege.be>

⑪ Idem page 43.

⑫ Le Soir des vendredi 27 avril et mercredi 9 mai 2012, pages régionales Liège.

⑬ Ceci est particulièrement vrai pour les personnes d'origine étrangère sommées de fournir la preuve qu'elles ne bénéficient d'aucune ressource dans leur pays d'origine. Documents que ni les ambassades où on les envoie ni aucune institution du pays d'origine ne veut fournir.

⑭ Article 35 de l'arrêté royal d'application de la loi de 2002 concernant le droit à l'intégration sociale. Pour plus d'informations http://das.babelleir.be/article-44-Notre_position-fr.html

⑮ Le Soir, samedi 12 et dimanche 13 mai 2012.

⑯ Des chiffres officiels fournis estiment que 1 600 000 personnes vivent en Belgique en dessous du seuil de pauvreté.

⑰ Note de politique Intégration sociale.

⑱ Lorsqu'ils travaillent ponctuellement ou à temps partiel, les bénéficiaires du RIS en retirent un avantage financier faible ou nul. Pour plus d'infos voir http://das.babelleir.be/article-44-Notre_position-fr.html